

Investissement Canada—Loi

Il est proposé dans la motion n° 20, et je cite:

L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.

C'est là le paragraphe qui serait ajouté. Le paragraphe original se lit comme ceci:

Est constituée Investissement Canada, agence chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

S'y ajouterait notre amendement que voici:

L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.

● (1740)

La raison en est très claire. Ceux que nomme le ministre en consultation avec le cabinet et les autres personnes qu'il décide de consulter sont des gens en qui il doit avoir confiance et qui peuvent à leur tour exercer cette confiance en demandant des directives de tout le cabinet et non exclusivement du ministre qui, après tout, n'est qu'un être humain, aussi compétent soit-il. Autrement dit, cela élargit la responsabilité.

La motion proposée par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) prévoit que l'agence conseillera au ministre, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada. C'est là une fonction très importante. Je ne crois pas que cette responsabilité puisse être pleinement assumée si, à un moment important, elle repose entièrement et exclusivement sur une seule personne, aussi compétente soit-elle. Il incombera à ce ministre, en définitive, de prendre les décisions, mais il y a bien des choses qui peuvent et doivent se passer auparavant et bien des choses qui peuvent se produire après coup, dans la mise en œuvre des décisions.

Ce qui est particulièrement important en l'occurrence, c'est le rôle des Canadiens dans les investissements effectués au Canada. Je veux parler ici de l'objet du projet de loi figurant à l'article 2, où on précise qu'une augmentation de capital et le développement de la technologie rapporteront des avantages au Canada et que la Loi vise donc à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens. En d'autres termes, dans ce projet de loi, on s'inquiète non seulement de l'investissement par des non-Canadiens, mais également de l'investissement par les Canadiens.

A mon avis, l'investissement des Canadiens est plus important que l'investissement par des non-Canadiens. Il se peut que les Canadiens aient plus ou moins d'argent que ces derniers et davantage ou moins d'idées qu'eux, mais chose certaine, ils ont un sentiment de responsabilité envers le Canada et bien souvent, ils le connaissent beaucoup mieux. Ainsi, à mon avis, on devrait avoir pour principe d'intégrer l'investissement par des non-Canadiens dans l'investissement par les Canadiens. Pour ce faire, on doit nécessairement consulter le secteur où les investissements seront peut-être effectués. Le favoritisme ne doit pas jouer dans ces consultations. On ne doit pas consulter seulement ceux qui ont l'oreille d'un ministre. Cette consultation doit avoir lieu de façon établie et organisée et être facilement contrôlable par l'entremise de l'agence et de n'importe

quel groupe consultatif ou sous-comité que l'agence pourrait créer.

A Spadina, on trouve encore une industrie du vêtement importante et florissante. J'en ai déjà parlé. Un porte-parole de cette industrie m'a dit que dans ce secteur les entreprises sont disposées à agrandir et à moderniser leurs installations dans une très large mesure. Elles sont non seulement intéressées à se moderniser, mais elles disent avoir les fonds nécessaires. Il n'est donc pas question d'aller chercher des capitaux. Elles ne disent pas pouvoir obtenir l'argent de l'extérieur, puisqu'elles ont les fonds nécessaires pour informatiser certaines opérations et moderniser leurs installations. Ces industriels éprouvent certaines inquiétudes concernant la sécurité de leur investissement et ces inquiétudes ont trait au marché canadien. Ils nous demandent non pas de leur donner des fonds pour moderniser l'industrie mais simplement de les assurer d'une part raisonnable du marché pour plus d'une année à la fois.

L'évolution technologique est très rapide dans l'industrie du vêtement, que ce soit au Canada ou ailleurs. Tout le monde s'accorde pour dire que le Canada ne doit pas se laisser distancer. Ce sont d'abord et avant tout les Canadiens œuvrant dans cette industrie qui doivent effectuer ces changements. Ce sont les Canadiens qui sont présentement engagés dans cette industrie qui pourraient donner les meilleurs avis sur la façon dont les investissements des non-Canadiens pourraient y être intégrés. Ils seraient en mesure de dire quelle technologie il convient d'adopter et quelle formation doivent dispenser nos collègues techniques. Ils seraient en mesure de donner des conseils sur la production des machines et du matériel appropriés à ces progrès technologiques.

Ces industriels devraient avoir l'assurance qu'ils seront entendus de façon méthodique. Il faudrait donc mettre au point des mécanismes de consultation, et c'est à l'agence telle qu'envisagée en l'occurrence que ces rouages devraient être rattachés. Cependant, les industriels doivent avoir l'assurance que l'agence pourra faire un usage responsable des conseils qu'elle reçoit. La décision finale appartiendra quand même au ministre, mais les industriels veulent avoir l'assurance que l'agence est habilitée à demander des conseils du cabinet. Ils veulent avoir l'assurance que l'agence partage véritablement avec le ministre la responsabilité d'obtenir des avis, d'effectuer des examens et d'accomplir les autres tâches qui sont nécessaires aux termes de la loi, et que l'agence ne se contentera pas d'approuver aveuglément les décisions.

Quelque compétente qu'elle soit, une personne ne peut fournir à elle seule toutes les assurances dont j'ai parlé parce qu'elle ne peut pas être simultanément en contact avec de nombreux représentants de nombreuses industries. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à adopter ces amendements non seulement au nom du *fair play* mais aussi de l'efficacité.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Je crois non seulement qu'elle doit, dans une large mesure, nous permettre de mieux renseigner les différents secteurs de notre économie, mais également qu'elle aura un impact très positif sur le développement et la gestion de l'expansion économique régionale.